



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2023-57

L'an deux mille vingt-trois, le trente mai, à 18h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois mai 2023, s'est réuni en session ordinaire, à Brignais, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : Anne-Claire ROUANET

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 27

Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 8

Nombre de conseillers communautaires absents : 2

PRESENTS :

MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, Mme Agnès BERAL, MM. Guy BOISSERIN, Lionel BRUNEL, M. Damien COMBET, MM. Jérôme CROZET, Thierry DILLENSEGER, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mmes Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Martine MORELLON, MM. Jean-François PERRAUD, Daniel SERANT, Mmes Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON ;

ABSENTS REPRESENTES :

Jean-Marc BUGNET donne pouvoir à Guy BOISSERIN ;
Josiane CHAPUS donne pouvoir à Françoise GAUQUELIN ;
Marie DECHESNE donne pouvoir à Anne-Claire ROUANET ;
Pierre FRESSYNET donne pouvoir à Agnès BERAL ;
Erwan LE SAUX donne pouvoir à Jean-Philippe GILLET ;
Grégory NOWAK donne pouvoir à Jean-François PERRAUD ;
Audrey PLATARET donne pouvoir à Martine MORELLON ;
Claire REBOUL donne pouvoir à Patricia GRANGE ;

ABSENTS :

Dominique CHARVOLIN
Christiane CONSTANT

Publiée le 5 juin 2023

Objet : Subvention à l'organisation de la troisième édition du concours de fromages fermiers du Rhône

Vu le rapport par lequel Jérôme Crozet expose ce qui suit :

Contexte :

La CCVG s'est dotée, fin 2017, d'un plan d'action à long terme, *Agriculture 2030*, qui s'articule autour de cinq grands axes :

- Accompagner les agricultrices et agriculteurs en activité sur la vallée du Garon : pour favoriser l'adaptation de l'agriculture au changement climatique, **valoriser l'agriculture de la vallée du Garon et ses produits**, développer les services et animations mutualisés et remobiliser le foncier agricole
- Développer les débouchés des produits agricoles de la CCVG ;
- Accompagner les transmissions et les installations agricoles sur la vallée du Garon ;
- Contribuer à l'émergence d'une dynamique structurante sur la CCVG ;
- Se doter d'une boîte à outils et d'une gouvernance ;

Les producteurs fromagers fermiers du Rhône organisent la troisième édition du concours départemental « FROM'IN RHONE » qui se déroulera dans la salle des fêtes de La Tour de Salvagny le dimanche 15 octobre 2023. Cet événement vise à valoriser les fromages fermiers du Rhône.

Il sera co-organisé par l'Association Caprine du Rhône, la Chambre d'Agriculture, Rhône Conseil Elevage et le Groupement de défense sanitaire (GDS) du Rhône, réunis au sein de Rhône Terre d'Éleveurs.

Pour des raisons pratiques, il a été décidé que le GDS du Rhône était maître d'œuvre et destinataire des subventions.

Pour rappel, le GDS a pour objectif : La protection et l'amélioration de l'état sanitaire des animaux et de leur bien-être, ainsi que la protection et l'amélioration de l'état sanitaire des aliments pour animaux et des denrées alimentaires d'origine animale¹.

Objectifs du concours :

Cet évènement poursuit les objectifs suivants :

- Promouvoir la qualité et la diversité des fromages fermiers du Rhône auprès des consommateurs et des acteurs économiques ;
- Renforcer les liens consommateurs/producteurs et les liens crémiers, fromagers détaillants/producteurs ;
- Contribuer au développement des circuits courts et renforcer l'assise économique des producteurs fermiers ;
- Fédérer les producteurs fromagers fermiers (bovins, caprins, ovins) autour d'un projet commun et pouvoir communiquer à travers ce réseau de producteurs.

Le financement de la CCVG a pour objectif de contribuer à l'organisation de la troisième édition du concours départemental FROM'IN RHONE 2023 dans la salle des fêtes de La Tour de Salvagny, le dimanche 15 octobre 2023.

Budget prévisionnel :

Le budget prévisionnel s'élève à 33 430€.

¹ Nés dans les années 50 de la volonté commune de l'Etat et des organismes agricoles, les Groupements de Défense Sanitaire sont des organismes à vocation sanitaire qui luttent contre les dangers sanitaires dans le domaine de l'élevage. Les GDS mettent ainsi en œuvre les missions déléguées par les services de l'Etat (surveillance des maladies réglementées, gestion des qualifications sanitaires des élevages). Ils accompagnent également les éleveurs sur l'amélioration de la qualité sanitaire des élevages et de leurs produits, en proposant un large panel d'actions : appui technique, informations sanitaires et réglementaires, formation collective, etc.

Récapitulatif des dépenses (prévisionnel)	Montant HT ou net de TVA (prévisionnel)
Animation 60 jours (01/01/2022 au 31/12/2023)	
GDS 40 jours (base 452€/jour = coût environné)	18 080,00 €
Chambre d'Agriculture 12 jours (base 450€/jour)	5 400,00 €
Rhône Conseil Elevage 8 jours (base 450€/jour)	3 600,00 €
Frais matériel	
Fournitures (assiettes, verres, pommes, bouteilles d'eau, pain...)	400,00 €
Couteaux à fromages gravés (150 pièces)	1 200,00 €
Achats de lots (73 diplômes plexiglas personnalisés)	1 500,00 €
Communication	1 000,00 €
Diffusion courriers aux producteurs (inscription/résultats/remise des prix)	
Courriers invitations membres du jury	
Encart presse locale	
Flyers	
Mise à jour site internet GDSRA	
Réseau sociaux (mise à jour page Facebook FROM'IN RHÔNE)	
Frais de déplacement*	400,00 €
Acheminement des produits	
Stockage des échantillons de fromages	
Location vitrine réfrigérée	500,00 €
Location vaisselle, nappes, verres à pied	450,00 €
Apéritif et buffet post-concours (130 personnes)	
Boissons	300,00 €
Buffet	400,00 €
Repas réunions Comité d'organisation	200,00 €
TOTAL	33 430,00 €

Plan de financement prévisionnel :

RECETTES	Montant	En %
Subvention régionale	5 260 €	17 %
Producteurs	1 950 €	6 %
Sponsors	4 400 €	13 %
Autofinancement	21 460 €	64 %
TOTAL	33 430 €	100 %

Il est proposé d'octroyer une subvention à hauteur de **200 €** pour soutenir l'organisation de cet événement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

APPROUVE l'octroi d'une subvention à hauteur de 200 € pour l'organisation de la troisième édition du Concours de fromages fermiers du Rhône ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2023 ;

AUTORISE la Présidente à signer la convention de partenariat jointe en annexe.

Extrait certifié conforme,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)